

SMCTOM DE NONTRON

2025/0020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 44 - Votants : 43 - Nombre de voix : 67

L'an deux mil vingt cinq

Le 16 juin 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à la Salle Moulin Grolhier de Saint-Martial-de-Valette sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 4 juin 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, VEDRENNE Jean, JEAN Thierry, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, COLINEAUX Jean-Luc, COUSSY Alain, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, ROCHE Jean-Claude, GARDILLOU René, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GOUILHERS Jean-Pascal, ROUSSEAU Eric, GACHON Didier, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,
Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine, MARTY Patricia, DEBORD Danielle, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine, POULAIN Chantal

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs SUDERT Romain (arrivé à 18h20 / absent pour la présentation de la cession à SARL VAZEUX et la modification des statuts du SMD3), BASILE Philippe, MAURANGE Jean-Claude, FOURNET Philippe (arrivé à 18h25 / absent pour la présentation de la cession à SARL VAZEUX et la modification des statuts du SMD3),

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, MOUSSEAU Christiane, SOURDET Josiane, AGARD LAROCHE Anne-Marie, WHITE Muriel, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, DOUCET Serge, CHABOT Jean-Michel, MASSIAS Gilles,

Étaient absente excusée : Mesdames LEGER Sylvie, LAGARDE Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur FAYE Jean Jacques

**Objet : Délibération portant sur la création d'emplois
et la mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2025**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Compte tenu des nécessités des services, et de la liste d'aptitude à la promotion interne du grade d'agent de maîtrise, établie par arrêté n°A 2025 099 du président du CDG24, en date du 03/06/2025, il convient de créer des postes d'agent de maîtrise.

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, au grade d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 01/07/2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Conduite et manœuvre de véhicules poids lourds et/ou d'ensembles supérieurs à 3,5 tonnes, équipés d'ampliroll et d'un système de géolocalisation, destinés à la réalisation de tous les travaux de transport relatifs aux déchets ménagers et assimilés, dans le respect du code de la route et de toutes les règles de sécurité,
- Enlèvement, rotation, mise en place et tassage avec le Packmat des bennes des déchèteries du syndicat,
- Evacuation des déchets déposés sur les aires de stockage avec un manuscopique,
- Entretien mécanique préventif et lavage des véhicules utilisés,
- Surveillance et vérification des contrôles périodiques et réalisation des documents afférents au transport,
- Coordination et management de l'équipe de transport en l'absence du supérieur hiérarchique direct,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- La création d'un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, au grade d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 01/07/2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil, information et orientation des usagers de la déchèterie située à Brantôme en Périgord,
- Surveillance du tri des déchets et vérification leur bonne affectation dans les contenants et/ou aires de stockage du site,
- Suivi du remplissage des contenants et/ou aires de stockage du site,
- Faire respecter le règlement intérieur des déchèteries toutes équipées d'un système de vidéosurveillance,
- Nettoyage et entretien des équipements du site,
- Conditionnement et/ou démantèlement de certains objets pour amélioration du tri et enlèvement,
- Tenue des documents de l'activité avec l'utilisation et l'exploitation du système de contrôle d'accès,
- Coordination et management d'équipe, dans le respect des directives du supérieur direct.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- De modifier et mettre à jour le tableau des effectifs à compter du **01/07/2025** pour intégrer les créations demandées et les mouvements de personnel intervenus.

FOLIO 29

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Tableau des emplois Permanents au 01/07/2025

EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée Hebdomadaire de service	Fonctions
Rédacteur Ppal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35h00	Responsable de la gestion administrative du personnel
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	C	2	0 1	35h00 35h00	Responsable de la gestion comptable Chargée d'accueil
Adjoint administratif Ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	21h00	Secrétaire comptable et administrative
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	3		
Agent de maitrise Ppal	C	6	2 1 1 1 1	35h00 35h00 35h00 35h00 35h00	Chauffeur Coordonnatrice collecte Responsable des services techniques Conducteur véhicules poids lourds Agent de déchèterie
Agent de maitrise	C	6	1 1 1 1 0 0	35h00 35h00 35h00 35h00 35h00 35h00	Chargée de communication Responsable d'Atelier Chauffeur Agent de déchèterie Conducteur de véhicules poids lourds Agent de déchèterie
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	C	3	2 1	35h00 35h00	Eboueur Agent de déchèterie
Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	C	8	3 1 2 0 0	35h00 35h00 35h00 35h00 35h00	Agent de déchèterie Conducteur de véhicules poids lourds Conducteur-riptideur Agent de déchèterie Agent de collecte
Adjoint technique territorial	C	15	6 3 4 1 1	35h00 35h00 35h00 35h00 35h00	Conducteur-riptideur Agent de déchèterie Agent de collecte Chauffeur Conducteur de véhicules poids lourds
Contractuel - Adjoint technique territorial	C	3	0	35h00	L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique
FILIERE TECHNIQUE		41	34		
EMPLOIS PERMANENTS		45	37		

FOLIO 30

Tableau des emplois non Permanents au 01/07/2025

EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée Hebdomadaire de service	Contrat
FILIERE ADMINISTRATIVE		1	0		
Contrats de droit public		1	0		CDD
Contractuel – Adjoint Administratif	C	1	0	35 h	L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique
FILIERE TECHNIQUE		13	2		
Contrats de droit public		10	2		CDD
Contractuel - Adjoint technique	C	6	1	35 h	L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique
Contractuel – Adjoint technique	C	4	1	35 h	L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique
Contrats de droit privé		3	0		CDD
Contractuel – Emploi aidé		3	0	35 h	Dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences)
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS		14	2		

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité des présents :

- **Adoptent** les propositions de créations d'emplois présentées ci-dessus,
- **Approuvent** le tableau des effectifs à compter du 01/07/2025 comme présenté ci-dessus,
- **S'engagent** à voter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les différents emplois, à tous les budgets des services du SMCTOM de NONTRON au chapitre 012,
- **Donnent** tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical du SMCTOM DE NONTRON,
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Vincent FARGEAS

